

Pont Saint-Jean

Le 20 mai 1863, le Conseil municipal approuve un projet de construction d'un pont situé en aval d'une parcelle appartenant au Duc de Clermont Tonnerre.

Ce pont serait en briques et cailloux de trois arches de 5 mètres de large, muni d'un garde-corps en fer et appelé à remplacer la passerelle piétons insuffisante et fréquemment inondée.



Après consultation, ces travaux sont adjugés au Sieur Mabire pour la somme de 9.000 francs. Apparemment ce pont n'a jamais été réalisé et l'on peut supposer qu'il a été remplacé par celui de la mairie.

Cependant la passerelle a été maintenue et réparée en 1933 avec les trois autres passerelles de

la commune par Monsieur Morisset, Maire.

Néanmoins cette passerelle avait fait l'objet d'une réparation dès 1803, comme en témoigne ce document des archives départementales:

« Le 9 thermidor an X (28 juillet 1803) adjudication d'une passerelle nommée Pont Saint Jean.

A la charge pour l'adjudicataire de faire et fournir tous les matériaux nécessaires pour la réparation dudit pont, de rendre ladite maçonnerie parfaite et en bonne matière de pure chaux et ciment et ladite ouvrage de maçonnerie sera parfaite pour la fin de fructidor an X.

Quant à la charpente, ledit adjudicataire s'oblige de la rendre parfaite au 1er frimaire an XI.

Ledit pont sera de 40 pouces de largeur au moins, les planches seront tirées à coeur de 10 pouces au moins de largeur et qui seront au nombre de 4 chaque travée ; 5 pouces de longueur au moins à chaque planche, elles seront attachées par les deux bouts par le moyen de bonnes attaches de fer, capables de traverser les sommiers et les planches ordinaires; que ladite bâtisse fasse corps, laquelle bâtisse sera appuyée et garnie de garde-fous des deux côtés, appuyée de liens ou jambes de force.

Ledit adjudicataire sera obligé de souffrir la visite et lorsqu'elle sera faite, il recevra la deuxième moitié de l'adjudication parce qu'il recevra le premier paiement par avance.

Quant aux planches, il devra fournir sept neuves et le surplus sera choisi dans les meilleures qui sortiront du démolissement.

Thomas Mousse emporte le marché pour 170 francs au 13 frimaire an XI.

Mais le travail n'ayant pas été fait correctement, il ne sera payé que 34,65 francs ! »

Pont de Biocherie

Le nom de ce pont pourrait venir de Monsieur Bioche, propriétaire d'un terrain proche de l'iton au XIXème siècle.

Dans les annales juridiques, on trouve que "le 23 juin 1832, le Sieur Chauvin a été condamné à démolir un pont de bois, sur sa propriété aux Boscherons. Il propose alors de le reconstruire en pierre, en partie à ses frais aux 2/3 et 1/3 pour la commune. Ce pont permettant d'aller des Boscherons aux Haisettes, faciliterait la communication aux personnes qui font pâturer leurs bestiaux en forêt d'Evreux et à ceux qui vont aux marchés d'Evreux et de Conches, surtout en période où la rivière est grosse."

Mais ce pont malheureusement sera emporté par les eaux en crue en 1842, selon le témoignage de Jean Lasnier demeurant aux Boscherons.

Il sera reconstruit vers 1865/66 pour la somme de 5182,83 francs après un rabais consenti de 9%.

En 1881, les inondations étant toujours présentes, un rapport du maire signale que les eaux sont montées à 90 cm au-dessus de la clef de voûte de l'arche du milieu, bien que le rapport d'inspection des ponts par l'ingénieur en chef ait assuré que celui-ci et les passerelles des Haisettes et des Murets sont "suffisamment hauts pour les plus fortes eaux !"

Néanmoins le pont de la Biocherie devra être réparé pour un coût de 469,50 francs, Monsieur Marais étant le maire en exercice.

Le 19 mars 1851, le conseil municipal, par délibération, autorise la construction d'une passerelle aux Haisettes.

En 1894, on retrouve un projet non abouti, de construction d'un pont à voiture aux Murets, sur le gué actuel.

En 1933, le maire, Monsieur Morisset, décide de réparer les trois passerelles de la commune pour 2000 francs.